

# Une Victime de la Révolution

---

**L'ABBÉ ROUSSEAU**

**Vicaire de Saint-Jacques de Compiègne  
sur les Pontons de Rochefort**

(1794-1795)

---

Entre les îles de Ré et d'Oléron s'étend une portion de terre, appelée l'île d'Aix. Elle a trois kilomètres de pourtour et compte une dizaine de maisons adossées contre un fort qui commande la rade de Rochefort. C'est là, dans un champ transformé en ossuaire, que furent inhumés, en 1794, deux cent dix prêtres, morts sur les pontons, comme beaucoup d'autres reposent dans l'île Madame et sur les rives de la Charente. De nos jours, il est devenu un lieu de pèlerinage, car ces victimes étaient des confesseurs de la Foi.

Qui pourrait nous raconter leur lent et douloureux martyre qui n'eut d'autres témoins que leurs bourreaux ? sinon un de ceux qui l'ont partagé sans en cueillir la palme, j'ai nommé l'abbé Rousseau, vicaire de Saint-Jacques de Compiègne.

A peine était-il revenu à Soissons, siège de son diocèse, quelques jours après sa libération (1), qu'il raconta au chanoine Petit Reimpré, ex-doyen du Chapitre N.-D.

(1) Pour tout prêtre fidèle, et jusqu'au Concordat, Compiègne fit partie intégrante du diocèse de Soissons.

---

des Vignes, les tortures de sa détention (1). Celui-ci en fit sur-le-champ, en présence du déposant, une relation si vivante et si poignante, que nous nous garderons bien d'y changer quoi que ce soit.

Mais, peut-être n'est-il pas inutile, pour lui donner plus de relief, d'encadrer cette peinture réaliste et vigoureuse dans un exposé succinct des événements qui en feront la genèse.

Le 26 août 1792, comme prélude aux massacres de septembre, l'Assemblée législative condamnait à la déportation les prêtres qui avaient refusé le serment du 26 décembre 1790, solennellement interdit par le Souverain Pontife.

La Convention, qui comptait cependant dans son sein 17 évêques assermentés, dont Massieu de l'Oise, et 27 curés, dont celui de Sermaize, nommé Coupé, aggravait ces mesures par un décret du 21 avril 1793. Tout prêtre dénoncé pour incivisme par six concitoyens habitant le canton de sa résidence, encourait la peine de déportation immédiate à la Guyane française. On devine les conséquences d'une pareille mesure, et à quelles vengeances personnelles elle ouvrait la porte. De fait, quelques jours après, les prisons des districts de l'Aisne regorgent de détenus. On doit les diriger sur Clermont (Oise). Aussi, le 7 juin 1793, la Convention fait presser

(1) Extrait d'un manuscrit inédit du chanoine Jean-Baptiste Petit de Reimpré, doyen du Chap. N. D. des Vignes de Soissons, † en 1812, pp. 395 à 406, in-c.

par son Comité du Salut public, la transportation à la Guyane des condamnés qui remplissent les prisons.

Au début de 1794, de longs convois s'acheminent vers les ports.

A Rochefort, les prêtres sont entassés dans deux navires, le *Washington* et les *Deux Associés*, au nombre de huit cents. Le chargement effectué, on met à la voile, mais une croisière anglaise les oblige à rentrer au port. Grand malheur pour les déportés ! Leur détention dans les infects cachots flottants n'eut duré que le temps de la traversée, et maintenant il fallait y vivre et y mourir !

Écoutons la voix d'un de ces martyrs, l'abbé Rousseau :

Pour connaître les horreurs dont se sont rendus coupables durant la Révolution les disciples de la moderne philosophie, il ne suffit pas d'avoir lu dans les archives publiques, avec quelle froide apathie ou plutôt avec quelle joie féroce, était accueilli par eux quiconque, dans l'Assemblée constituante, apportait la nouvelle des incendies, des meurtres, des dévastations qui se commettaient journellement dans tous les points de la France. Il ne suffit pas d'y avoir vu les dénis de justice scandaleusement multipliés dans trois législatures, au détriment des citoyens qui venaient solliciter vengeance pour leurs parents ou leurs amis égorgés. Il ne suffit pas de savoir l'histoire des massacres des 2 et 3 septembre, autorisés, payés par des magistrats de la capitale; celle des noyades de Nantes, de la glacière d'Avignon, des fusil-

---

lades de Lyon, des assassinats d'Arras, il faut encore y joindre la lecture de cette relation que j'ai écrite avec d'autant plus de vérité, que je raconte des événements affreux auxquels je n'ai eu que trop de part.

Parti au mois de février 1794, de mon département, avec trente-neuf confesseurs de la foi, sur des chariots couverts, escortés par la garde nationale et la gendarmerie, nous arrivâmes, après huit jours de marche, à Rochefort.

On nous renferma sur-le-champ aux Capucins, dans le réfectoire, avec une quinzaine de forçats ou galériens qui s'empressèrent de fraterniser avec nous ; en quoi, certes, ils pensaient user d'une grande générosité, car il n'y en avait pas un qui ne se crut cent fois plus honnête homme que nous. Ceux qui nous gardaient en avaient la même idée.

Nous arrivâmes le soir : on nous livra à nous-mêmes toute la nuit, sans paille, sans feu, sans lumière. Durant notre séjour en cette prison qui fut de cinq semaines, nous n'eûmes point d'autre nourriture que du pain et de l'eau. Nous étions encore moins bien couchés que nourris. Pendant plusieurs nuits nous reposâmes comme nous pûmes, les uns sur les tables ou les banquettes, les autres sur le plancher nu, avec pour oreillers nos porte-manteaux. Enfin, on nous donna quelques matelas et quelques couvertures, le tout sans draps et en petite quantité relativement à notre nombre, et d'une extrême malpropreté. C'est là que nous couchâmes, deux à deux,

---

trois à trois, au pied des lits des galériens, car ces honnêtes gens avaient chacun leur lit.

Toutefois, c'était là la moindre de nos peines. Combien plus grande était notre souffrance de recueillir toute la vermine dont ils étaient infectés; d'entendre leurs juréments, d'être témoins de leur fureur pour le jeu, de leurs rixes sanglantes; d'avoir à nous défier d'eux dans nos conversations. Nous n'osions même pas ouvrir nos valises devant eux, tant nous sentions la cupidité se peindre dans leurs yeux, chaque fois que nous faisons l'inspection de nos effets.

Contre toutes les lois, nous fûmes indignement fouillés, dépouillés, détroussés, comme sur un grand chemin par une bande de mandrins municipaux et de cartouches en écharpe. On nous fit passer l'un après l'autre, dans une pièce voisine, avec nos effets. Là, siégeaient gravement de soi-disant magistrats, plus habiles dans l'art du vol que dans celui de la parole, plus capables de decadenasser une valise qu'à composer une harangue. Heureux ceux qui purent soustraire à leur patriotique avidité quelques objets de religion, quelques effets précieux, quelque peu d'assignats ou de numéraire. Ils nous volèrent, au nom de la Nation, tout ce qu'ils purent en ce genre, et ne nous laissèrent même pas nos manteaux. Cette opération dura de onze heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

Mais ce qui, plus que les mauvais traitements, nous perça le cœur, ce fut de

---

nous voir enlever nos bréviaires et autres livres de piété, notre dernière et unique consolation dans le malheur; comme aussi nos papiers, collection précieuse que chacun de nous s'était faite avec soin, sur laquelle reposaient tant de projets de zèle pour notre sanctification et celle des barbares auxquels, sur la fallacieuse promesse de nos juges, nous comptions porter le flambeau de la foi sur la côte d'Afrique.

Tout nous fut ravi en un moment.

Hélas ! ce n'était que le commencement de nos maux.

Un jour de jeûne, vers les onze heures du matin, alors que nous n'avions encore rien pris, on nous avertit qu'il fallait partir sur-le-champ. Nous sortons avec ce qui restait de nos bagages. La garde nous fait ranger sur deux rangs et nous conduit précipitamment à travers la ville, au milieu des huées de la foule, à l'extrémité du port. Le trajet fut long et pénible. Avec nos forces nous avons perdu l'habitude de la marche. Après une longue attente en plein air, on nous fit descendre dans un ponton.

Combien nous devons regretter là le séjour des Capucins.

Nous comprîmes alors que nous étions des reclus, et que jamais, comme on nous l'avait promis, nous ne serions rendus à la liberté sur la côte d'Afrique pour recommencer un ministère interdit désormais dans la Patrie. Il nous était défendu, non seulement d'exercer notre culte, mais même de faire le signe du chrétien et de prier. Nous redoutions les menaces terri-

---

bles et les affreux blasphèmes qui tombaient de la bouche des gardiens lorsque nos lèvres formulaient quelque prière. Dépouillés de tout livre et objet religieux, nous vivions au milieu des hommes les plus impies, gangrénés d'âme et de corps, perdus de vices.

Pendant plus d'un an, au milieu de maux de toutes sortes, le souvenir de Jésus et de sa Passion, celui des martyrs nous soutenait.

Il fallait se méfier d'un essaim d'espions de toute espèce, mousques, soldats, matelots, officiers qu'on coudoyait sans cesse, au milieu du navire encombré d'hommes inconnus. Le moindre signe, le plus petit geste était relevé et puni ; les paroles, dénaturées, faisaient encourir de terribles peines. Un de nos plus respectables confrères subit la peine de mort pour avoir dit à son voisin : « Si nous étions ici deux cents bien résolus, notre délivrance serait proche ». Le propos était imprudent et inutile, mais il ne méritait pas la mort. Les lois sanguinaires ne prononçaient cette peine qu'après récidive et pour fait de révolte.

Ici, nulle rébellion, mais seulement la possibilité de réussir si on eut tenté de secouer le joug. D'ailleurs, celui qui avait proféré ces paroles était le plus doux des hommes, mais il était prêtre !...

Avions-nous quelque discussion avec les matelots et autres individus de l'équipage ? Vainement notre droit était évident ; nous étions certains que les officiers nous donneraient tort.

---

Vouliions-nous faire quelque représentation ? Elle avait beau être juste et raisonnable, nous savions d'avance que non seulement elle ne serait pas accueillie, mais qu'elle nous attirerait les épithètes les plus flétrissantes.

Une preuve entre mille. Quelques-uns d'entre-nous eurent l'idée de présenter une pétition au district de Rochefort. Ils en firent part au capitaine qui le leur permit, les y engagea même et leur suggéra les termes de la requête. Une fois rédigée et signée par un prêtre de chaque département au nom des autres, elle est portée au capitaine pour qu'il en prenne connaissance et la fasse partir. Mais, à notre grand étonnement, le capitaine entre en fureur, prétend qu'on veut le compromettre et fait mettre aux fers tous les signataires, au nombre de quatorze. L'âme de ces cannibales était si fermée à la compassion et à la justice que nous renoncâmes à toute demande et représentation, préférant la mort aux vexations nouvelles.

Nous subîmes au moins six à sept fouilles, tant partielles que générales, dans l'espace de dix mois, et quelques-unes d'une sévérité si odieuse, avec des circonstances si humiliantes, si alarmantes pour la pudeur qu'on souffre de les rappeler.

Les voleurs les plus experts étaient novices auprès de nos gardiens dans l'art de dévaliser : leur brutale cupidité ne respectait rien ; ce n'était jamais fini, tant qu'ils soupçonnaient à quelqu'un le moindre bien. Mensonges, menaces, tout était employé. Les officiers, comme il conve-

---



nait, étaient plus adroits et escrocs que l'équipage. Le vol était à l'ordre du jour et s'accommodait de tout, comestible, morue, pain.

A toutes ces humiliations si sensibles pour des âmes délicates, joignez les maux éprouvés par ces hommes qui avaient joui d'une modeste aisance et maintenant réduits à manger une nourriture que délaisseraient des animaux, vêtus de haillons, rongés par la crasse et la vermine.

Ajoutez l'insolence des subalternes qui, d'un coup de sifflet, faisaient mouvoir, au gré de leur caprice, quatre cents prêtres, comme un seul homme; les injurieux propos des matelots qu'il fallait dévorer sans mot dire; les invectives des derniers mous-serots et surtout la mauvaise humeur, les caprices, la fatuité d'anciens rameurs ou canonniers travestis en officiers qui ajoutaient à nos maux par de piquantes raileries.

Exigeant les dépouilles de nos confrères morts avec autant d'instance qu'on eut autrefois sollicité un régiment ou une abbaye, ils nous les jetaient ensuite à la face du haut d'une cloison qui les séparait de nous, comme une faveur.

Ajoutez encore l'état habituel de désceuvrement où nous vivions. Cette pénible inaction engourdissait l'âme qui, faute d'aliments à son activité, se repliait sur ses maux et ses misères. Pas le moindre livre; aucune possibilité de se recueillir un instant au milieu d'un vacarme assourdissant, dans une cohue d'où on ne pouvait s'échapper. Quel supplice pour des hom-

---

mes habitués à la vie de l'esprit; pour qui le besoin de lectures et de méditation n'est pas moins impérieux que celui de boire et de manger.

Encore, si nous eussions vu quelque terme à nos maux !

Mais nous n'en découvrions pas d'autre que la mort.

Sans relations avec le reste des hommes, nous ignorions tout des événements : pas de nouvelles de nos parents et amis. Mois, jours, tout se brouillait en nos esprits: Selon le mot du Prophète, nous ressemblions à ceux qui sont ensevelis dans les sépulcres : des morts vivants. La mort seule devait être la secourable libératrice qui nous soustrairait à nos tyrans.

Nous fûmes dupes, à la vérité, pendant les deux premiers mois, des espérances trompeuses qu'on renouvelait sans cesse, en nous annonçant notre départ pour l'Afrique, où nous aurions à catéchiser les nègres. Nous vîmes enfin et clairement qu'on nous jouait, et c'était un parti-pris de nous laisser nous consumer dans ce malheureux égout. Un grand nombre de prisonniers périssait chaque jour, comme ces insectes ailés qu'on voit à l'approche de l'hiver tomber dans nos appartements sans chaleur et sans vie.

Se pouvait-il en être autrement ?

Nous étions revêtus de linges et d'habits si usés, si malpropres, si infectés de vermine, si imprégnés de miasmes fétides, de véritables guenilles. Pas de fil pour les rapiécer. Aussi ne nous garantissaient-ils plus des injures de l'air.

---

Ce fut, néanmoins, avec ces guenilles qu'il fallut, au sortir de maladies qui nous avaient exténués, essayer les rigueurs d'un des cruels hivers qu'il y ait eus de mémoire d'homme, 1794-1795, sans feu, sans lumière. Nous prenions nos repas sur le pont sans abri. Nous passions, à la vérité, nos nuits à l'intérieur du navire, mais dans un emplacement ouvert à tous les vents, sans matelas, sans paille, et la plupart sans autre couverture qu'un morceau de vieille voile de navire. Aussi la mortalité fut-elle grande. Ceux qui résistèrent eurent leur santé à jamais compromise.

On n'a pas idée de la quantité de poux qui nous dévoraient le jour et la nuit. Plusieurs terminèrent leur vie sans qu'on put assigner d'autre cause de leur mort que cette vermine.

Notre grande occupation, sur le pont, était d'exterminer cette engeance. Un de mes chagrins, lorsque je me vis privé d'une vieille montre de cuivre, confisquée comme étant apparemment d'or, fut de ne pouvoir m'assurer combien de temps je devais chaque jour consacrer à cet exercice, pour ne pas être dévoré vivant, surtout pendant le séjour que je fis à l'hôpital de mer, durant ma convalescence. Je demeurais sur le pont le plus qu'il m'était possible, uniquement occupé à cette besogne exterminatrice. Mais, s'il m'arrivait de redescendre auprès de cette foule de Lazares expirants qui étaient au fond de la chaloupe-hôpital pour leur donner une absolution et leur fermer les yeux, je remontais avec une nouvelle armée de parasites.

---

Enfin, quelques femmes charitables de Saintes qui, lors de notre arrivée dans cette bienfaisante cité, eurent le courage de lessiver notre linge, comparaient la vermine qui resta au fond du cuvier après la première opération faite, au riz qui s'amoncelle au fond du vase où on le lave avant de le faire crever.

Une autre cause de mortalité fut le défaut de nourriture et la mauvaise qualité des aliments. Ils consistaient surtout en salaisons, et nous manquions d'eau douce pour apaiser notre soif et le feu qu'elles allumaient dans nos entrailles.

A une ration de pain grossier, on ajoutait quelques gourganes ou fèves de marais de la petite espèce, bouillies uniquement dans l'eau destinée à faire la soupe; chacune donnait asile à une famille de charaçons; elles étaient si vieilles que le feu le plus vif ne parvenait pas à les cuire. On nous en servait tous les soirs : c'était notre souper avec le bouillon où elles nageaient. Souvent aussi, elles faisaient notre dîner.

Nous mangions dix par dix, debout, au grand air, par n'importe quel temps, les pieds dans l'eau, la neige ou la boue, comme en tous autres temps de la journée, tellement serrés et coudoyés qu'il fallait une peine infinie pour aborder la gamelle, et lorsque nous réussissions à y haper, comme à la volée, une cuillerée de soupe, la meilleure partie se répandait sur nos habits avant d'avoir eu le temps de l'absorber. Nous n'avions entre dix qu'un petit couteau, point de vase, ni d'assiette. Par-

---

fois un plat à barbe en fer blanc ou une boîte à savonnette conservée par miracle, servait, indépendamment de son usage naturel, d'assiette, d'aiguièrre, de vase à laver, ou même de quelque chose de pis.

Ajoutez à cela la malpropreté qui accompagnait nos repas. Celui qu'on appelait le cuisinier était le plus dégoûtant goujat qu'il y eut aux armées. Nos gamelles n'étaient lavées que rarement. Malades, scorbutiques, gens sains, vieillards, jeunes gens mangeaient ensemble. Il fallait être devenu insensible à tout pour se résoudre, malgré les tourments de la faim, à manger autre chose que du pain.

Je dis les tourments de la faim : il est difficile, sans les avoir connus, de comprendre à quoi ils entraînent les hommes. Au commencement de notre détention, lorsque le cœur de nos geôliers était encore ouvert à la commisération, nous allions en foule, après nos repas insuffisants, à la dépense, demander par grâce un morceau de pain. Le dépensier se laissait parfois fléchir, mais tous ne pouvaient avoir leur part dans ce supplément. Et alors, on voyait des hommes faits, des prêtres, qui d'ordinaire se seraient sacrifiés les uns pour les autres, se bousculer pour attraper au vol le morceau de pain qu'on leur jetait, s'arracher pour ainsi dire le pain des mains !

Fallait-il que la torture de la faim fut extrême et eût détruit tous sentiments.

Voici pourtant quelque chose de pire. J'ai vu un de mes confrères demander avec instance quelques petits morceaux de pain,

restes méprisés de la table du Capitaine, qu'on se disposait à donner aux pourceaux. Sur le refus du mousse qui les portait, je l'ai vu, sitôt que cet enfant eût disparu, les retirer précipitamment du bac de ces animaux, baignés d'eau de vaisselle et d'immondices, et les manger.

Malgré notre faiblesse, exténués que nous étions par la famine, on nous accablait parfois de travaux : laver le pont, tirer le cabestan, hisser les tonneaux d'eau douce, transporter des fardeaux. On nous conduisait par bande aux hôpitaux de mer, porter des hommes qui étaient des demi-cadavres, laver leur linge, secouer les innombrables parasites qui usurpaient l'héritage prochain des vers. Il fallait charroyer à dos d'homme et inhumer à six pieds en terre les cadavres nombreux de nos confrères ; nettoyer deux fois chaque matin, dans l'attitude la plus pénible, gratter, racler notre obscur et puant cachot, en enlever à force de bras les lourds baquets qui recelaient toutes les ordures de la nuit, escalader de glissantes échelles pour les décharger nous-mêmes à l'extrémité du vaisseau.

Tout cela n'était encore rien en comparaison des maux affreux de la nuit.

Figurez-vous d'abord un obscur et ténébreux cachot, de cinq pieds d'élévation, garni dans tout son pourtour, à hauteur d'appui, de planchers ayant la longueur et la largeur d'un homme de moyenne taille. C'était sur ces planchers que couchaient à nu le plus grand nombre de nos respectables prisonniers. Pas d'air à respirer, car il était intercepté à l'égard de ceux

---

qui couchaient à terre par les planchers qui étaient au-dessus d'eux, et pour ceux-ci par les planchers supérieurs. Ceux qui n'avaient pas le bonheur d'être encaissés dans ces étroites niches étaient plus mal couchés. Etendus au milieu du cachot sur plusieurs lignes, ils ne laissaient aucun espace vide, pas le plus petit passage libre, en sorte qu'ils étaient foulés aux pieds par ceux qui voulaient aborder les planchers, et que bon nombre touchaient les baquets puants qui servaient de latrines à 400 hommes durant dix heures de nuit. C'est dans cet enfer, qu'à l'entrée de la nuit, au signal donné, tous descendaient comme un troupeau de moutons. Le tonnerre eut grondé qu'on ne l'aurait pas entendu, tant était grand le vacarme que faisaient un si grand nombre de malheureux qui cherchaient leurs places à tâtons, qui se heurtaient les uns les autres, qui erraient au hasard dans les ténèbres, comme des aveugles dépourvus de guides.

Faut-il s'étonner qu'au réveil, chaque jour, dix ou douze de ces malheureux ne puissent se relever, que le scorbut, la folie douce ou furieuse ne vint les visiter.

Les deux chaloupes destinées à recevoir les malades, et qui en contenaient cent à elles deux, ne suffirent bientôt plus à contenir les contagieux. Ils restaient sur le bâtiment, achevant d'y répandre la peste. C'était pitié de les voir au milieu de cette cohue, étendus à terre, sur le pont ou dans l'entrepont, se roulant sans savoir où ils étaient, ni ce qu'ils faisaient, aux pieds de leurs confrères désolés, qui ne pouvaient

---

leur rendre aucun service, ni même parvenir à faire entendre leur voix, ne faisant absolument aucun remède qui put retarder le progrès de la maladie; car, c'était une règle invariable, et qui ne souffrait aucune exception, qu'on n'administrât aucun remède, si simple fut-il, à moins que vous n'allassiez à l'hôpital. Mais, pourquoi demander à entrer dans ces hôpitaux ? à moins de vouloir y trouver une mort plus prompte. Elle moissonnait indistinctement ceux qu'on y envoyait. Là, ces malheureux prêtres, accablés par la maladie, étendus à demi-nus sur le plancher, le corps baigné par l'eau de mer que la chaloupe recevait de toutes parts, sans remèdes, avec pour médecins, de jeunes freluquets échappés tout récemment de l'officine de barbiers, formaient le spectacle le plus déchirant que l'imagination puisse se représenter. La nuit était encore pire; pas d'infirmiers, ni de boissons pour calmer la fièvre; pas de lumière; aucune surveillance. Le jour se levait sur quelques cadavres de plus. Un matin, on en trouva jusqu'à quatorze dans les deux chaloupes.

A peine un malade avait-il rendu l'âme, que le patron réclamait le sac qui contenait ses effets; puis, il hissait un pavillon qui annonçait au vaisseau amarré à peu de distance qu'un prêtre était mort dans la chaloupe-hôpital. Aussitôt, tout l'équipage, comme s'il eut appris le gain d'une bataille ou la mort d'un grand coupable, hurlait en levant le chapeau : « Vive la République ». Les officiers députaient alors un certain nombre de confrères du mort pour aller,

---



escortés par la garde nationale, l'inhumèrent à l'île d'Aix.

Les deux tiers au moins des prêtres déportés succombèrent, et on peut évaluer leur nombre à six cents, car un autre vaisseau mouillait non loin du nôtre et portait la même « cargaison ».

Cependant la contagion gagnait de jour en jour, et l'équipage atteint aussi, on décida de nous mettre à terre.

Les malades et les convalescents furent déposés à l'île « Ciboyenne », ci-devant « Madame ». Là, ils logeaient sous la tente, ayant chacun un petit lit; ils respiraient un air pur et pouvaient se soigner. Hélas ! pour beaucoup, c'était trop tard; la mort continuait son œuvre et, jusqu'à la fin de l'automne, l'épidémie fit des victimes nombreuses.

Vers cette époque, un grand nombre de prêtres, prisonniers à Bordeaux, Blaye et autres villes, furent transportés par mer dans notre rade. Parmi eux, quelques confrères de notre Diocèse qui ne nous reconnurent pas, tant nous ressemblions à des cadavres.

La fameuse journée du 9 thermidor arrêta le cours des proscriptions et adoucit notre captivité. Après plus d'une année de détention, nous fûmes conduits par terre, à Saintes.

Nous ne pouvons faire un assez grand éloge des vertus et de la bienfaisance des habitants de cette ville, restés chrétiens malgré l'horrible persécution et au milieu de l'apostasie générale. Avec un saint empressement, ils nous prodiguèrent toutes

---

sortes de secours, en linge, vêtements, argent, nourriture.

Nos commis aux vivres eux-mêmes étaient doux et honnêtes, le portier de la prison était un homme complaisant. Nous étions renfermés à l'ancien couvent N. D.

Quelques prêtres obtinrent leur liberté en mars 1795, et je fus du nombre. Je revins dans mon Diocèse pour reprendre l'exercice de mon saint ministère. Sept mois après, une nouvelle persécution sévissait contre les prêtres (7 vendémiaire, an IV).

Je dus me cacher en attendant des jours meilleurs.

Ici s'arrête le récit du malheureux vicaire.

Sa santé était si ébranlée, ajoute le mémorialiste, qu'il mourut dix-huit mois après sa libération.

Plusieurs prêtres, originaires comme lui du diocèse de Soissons ou y exerçant le ministère, devaient le précéder au tombeau sur la terre même de leur martyr. Avec lui, ils vécurent dans la souffrance; que leur mémoire soit unie à la sienne dans notre souvenir attendri.

Le premier est Pierre Davergne, né à Fluquières : prêtre, il refusa le serment, fut arrêté en 1793 et partit pour Rochefort au début de 1794 dans le même convoi que Rousseau. Embarqué sur les « Deux Associés », il meurt le 21 juin 1794, à l'âge de 31 ans, et est enterré à l'île d'Aix.

Le second est Pierre-François Doré, chartroux de Bourgfontaine, en forêt de Villers-Cotterets; il meurt le 18 août 1794, à

38 ans, sur le « Washington », et est inhumé à l'île d'Aix.

Un autre religieux de la même abbaye, Dom Claude Béquinot, envoyé de la Seine-Inférieure aux « Deux Associés », meurt le 27 juillet 1794. Il avait 57 ans, et c'était un saint. Il n'avait pensé à apporter comme bagages qu'instruments de pénitence, cilice, haïres, ceinture de fer, etc. Par dérision, l'équipage les exposa au garde-fou du navire. Ses confrères l'avaient surnommé le « Grand Serviteur de Dieu ».

Le dernier fleuron connu de cette couronne de martyrs était un haut dignitaire, François Mayaudon, ancien vicaire général de Saint-Brieuc et doyen du Chapitre de la Cathédrale de Soissons. Né à Tarascon (diocèse de Sarlat), il avait fait de brillantes études à l'Université de Paris. Après la suppression du Chapitre et l'arrivée de l'Evêque constitutionnel, Marolles, il se retira dans son pays natal, où il fut arrêté comme insermenté. Déporté à Rochefort, il fut embarqué en mars 1794 sur les « Deux Associés ». Son âge ne lui permit pas de résister à sa dure détention. Il expira le 16 septembre, à 55 ans, et fut inhumé dans l'île Madame.

Abbé J. SAINCIR.

---

---